



Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec

LE BLEUET

Août 2002
Volume no 8

Producteurs, Productrices

Message du président

Cette année la production sera moins bonne que l'année dernière, tant dans les bleuetières que la forêt puisque la température n'a pas été très clémente. En outre, plusieurs bleuetières ont été affectées par les insectes.

Nous ne sommes pas les seuls à vivre cette situation, la production dans les Maritimes sera également inférieure à celle de l'année dernière, les bleuetières dans ces régions ont subi des dommages importants par le gel.

De plus, la période de cueillette en forêt sera plus courte cette année, puisqu'elle débute en retard, de sorte qu'il y aura moins de cueilleurs en forêt.

D'autre part, la direction du Syndicat a été et sera très active au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Nous profitons de ce bulletin pour vous informer des derniers événements et traiter de divers sujets.

Gérard Baril, président

Décès d'un administrateur

À l'automne, Jos-Louis Lavoie un membre de la direction, a demandé d'être remplacé *temporairement*, le temps nécessaire pour se refaire une santé. Dans les semaines suivantes, nous avons été informés qu'une terrible maladie l'affectait.

Malgré les traitements qu'il devait subir régulièrement, il était toujours actif, entre autre, en participant aux activités organisées par le Syndicat.

En mai dernier, il est parti pour un monde meilleur. En votre nom à tous, la direction a présenté ses plus sincères condoléances à son épouse et ses enfants.

Remplacement d'un administrateur

Tel que prévu aux règlements de régie interne du Syndicat, les administrateurs en poste peuvent remplacer un administrateur suite à une démission ou un départ.

Nous vous informons que M. Guy O Bonneau de Dolbeau-Mistasini, a accepté de remplacer le regretté Jos-Louis Lavoie à la direction.

Requêtes à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Vous êtes au fait que **des** industriels de la région n'ont pas respecté leurs obligations et engagements prévus aux conventions de mise en marché, ainsi que le règlement sur la perception des contributions.

En conséquence, le Syndicat n'a eu d'autre choix que s'adresser à la Régie, cette dernière a rendu sa décision dans le dossier de, Les Bleuets Sauvages du Québec (1992) inc. et l'Usine de Congélation de St-Bruno.

Cette décision répond aux demandes et attentes du Syndicat, malheureusement les dirigeants de ces entreprises ont décidé de contester cette décision en Cour supérieure, suite à une requête qu'ils ont présenté en révision judiciaire de cette décision.

Dans ce contexte, vous comprendrez que le Syndicat a dû prendre toutes les dispositions qui s'imposent en pareille circonstance pour défendre vos droits, et doit prendre tous les moyens pour que le Syndicat encaisse **toutes vos contributions** pour l'année dernière «saison 2001», qu'ils retiennent actuellement.

Quant à Bleuets Mistassini Ltée, la séance publique devant la Régie le 28 mars dernier, fut suspendue à la demande des deux (2) parties, suite à une entente verbale « le jour même» qui devait être signée puis transmise à la Régie, toutefois cette entente écrite ne s'est pas réalisée.

En conséquence, le Syndicat a dû redemander à La Régie la reprise de la séance, qui s'est tenue le 10 juin. La décision a été rendue le 21 juin dernier, et elle répond également aux demandes et aux attentes du Syndicat.

Les dirigeants de l'entreprise ont décidé de se conformer à cette décision, la Régie a nommé un enquêteur qui doit se rendre sur place dans les prochaines semaines pour fins de vérifications pour les années 1999, 2000, 2001.

Quant au versement de contributions retenues par cette entreprise et non remises au Syndicat, ses dirigeants allègent être disposés à faire la remise, une fois qu'ils seront convaincus ne pas être les seuls de la région à les verser au Syndicat.

Règlements de régie interne

Suite à l'adoption à l'unanimité des modifications aux règlements de régie interne lors de la dernière assemblée générale annuelle, la Régie a approuvé ces modifications ce qui nous permettra de réaliser notre plan d'action tel que défini dans notre mandat.

Association des cueilleurs hors bleuetière

Comme vous le savez, la Régie a fait connaître ses recommandations concernant la représentation des cueilleurs «de forêt» hors bleuetière au sein du Syndicat. La direction en a tenu compte dans son plan d'action.

L'Association des cueilleurs hors bleuetière est maintenant **une réalité**, et nous pouvons confirmer qu'elle est très active depuis sa formation.

Même et malgré, la désinformation verbale et écrite que certains se font un plaisir de faire circuler, **99%** des cueilleurs de bleuets de la forêt rencontrés, consultés, s'inscrivent au fichier des producteurs et demandent à faire partie de cette nouvelle catégorie de producteurs.

Au cours des dernières semaines, plus **de huit (800) cueilleurs** se sont inscrits, ce qui démontre leur très grande volonté à se regrouper et chaque jour de nouvelles inscriptions s'ajoutent.

Recherche et développement

Considérant que le Syndicat n'a pas encaissé **toutes vos contributions** pour 2001 qui sont retenues par des acheteurs de la région. Le Syndicat n'a pu et ne pourra s'engager dans la réalisation de nouveaux projets de recherche sans avoir les ressources financières disponibles à leurs réalisations.

En conséquence, vous comprendrez que les producteurs ne pourront profiter des ces recherches dont les résultats sont le fruit de travaux et d'expertises de quelques années.

D'autre part, il est évident que nous ne pouvons profiter de la partie du financement provenant de subventions, malheureusement, il est donc loisible de croire que ces aides sont et seront utilisées pour des projets de recherche autre que le bleuets.

Développement de la production

Le Syndicat est toujours très actif au comité interministériel concernant le développement de nouvelles superficies de production. Actuellement le secteur des communications du ministère «MRN» est à finaliser les dernières écritures du rapport avant l'annonce de ce plan de développement, sa mise en marche et en place que nous souhaitons dans le meilleur délai.

Le Syndicat participera au comité de suivi pour sa mise en œuvre, et vous rappelle que dès qu'il obtiendra l'autorisation de traiter de ce dossier, vous serez tous convoqués à une ou des rencontres d'informations.

Entente conjointe UPA

Tel que mentionné lors d'activités précédentes, le Syndicat, la Confédération de l'UPA et la Fédération régionale ont conclu et signé une entente conjointe de coopération et de collaboration.

Les buts et objectifs sont le développement de la production, et entre autre, comme dans toute production agricole, une mise en marché ordonnée et structurée du bleuets ainsi que le respect des conventions et des règlements.

Nous sommes convaincus que nous profiterons tous de l'expertise de son réseau qui permettra l'atteinte des résultats conformes aux attentes des producteurs et cueilleurs de bleuets ainsi qu'au mandat du Syndicat au cours des prochaines années.

Contribution spéciale

Tel que nous l'avons mentionné lors des dernières assemblées générales annuelles, si le Syndicat n'avait pas encaissé **toutes** vos contributions de la dernière saison « 2001 » avant le début de la récolte 2002, la contribution spéciale de 0.0025\$ sera toujours en vigueur.

Protection des productions de bleuets

Le Syndicat travaille conjointement depuis trois (3) ans avec l'ACIA « agence canadienne d'inspection des aliments » et le MAPAQ à la réalisation d'un plan d'action pour contrer l'arrivée de la mouche du bleuet.

Tous les producteurs et les cueilleurs en forêt doivent être vigilants concernant la propreté des boîtes et leur transport par des véhicules qui respectent les normes en vigueur.

Nous vous invitons à afficher dans un endroit visible le document en annexe, et informer l'ACIA au numéro de téléphone sans frais pour la marche à suivre dans le cas d'infraction que vous pouvez constater.

Qualité du produit

Dans le but de réduire les pertes lors de la transformation, nous vous suggérons de débiter la cueillette seulement lorsque que la production sera prête à être récoltée. Nous savons tous que plus le fruit est de qualité, moins les frais de transformation seront élevés.

Nous avons été informés que des bleuets peuvent être refusés à la livraison si la qualité ne répond pas aux exigences.

Livraison de la production

Toujours en regard de la qualité du produit, il nous est suggéré, si possible, d'étaler la livraison de nos productions sur une période de 21 jours, ainsi à la livraison nos bleuets seront traités plus rapidement ce qui engendre moins de pertes.

Début de la récolte et cueillette

Pour les bleuetières, cette saison pour autant que le fruit peut-être récolté selon le bon jugement des producteurs, les livraisons aux industries débutent à compter de lundi, le 12 août. Pour les bleuets provenant de la forêt, les acheteurs nous ont informé qu'ils débutent l'achat pour certains secteurs à compter de la même date.

Avance aux producteurs

Selon des sources très crédibles et comme certains journaux hors du Québec le confirment, des quantités très importantes de bleuets de la dernière année en inventaire, ont été vendues à rabais sur les marchés.

Les industriels signataires de conventions rencontrés pour diverses raisons en regard de la situation, tel que la saison tardive, ont de la difficulté à donner l'heure juste sur les tendances des marchés pour les prochaines semaines et prochains mois. Nous espérons que la situation va s'améliorer à court terme.

Pour certains industriels, l'avance aux producteurs de bleuets serait de 0.30\$, quant au prix de départ pour les bleuets de la forêt, il serait de 0.35\$ la livre.

Téléphone cellulaire

Le Syndicat a été sollicité par une entreprise, ce qui lui a permis de négocier un forfait pour les producteurs de bleuets. À titre d'information, nous annexons copie de l'offre de service qui vous est proposée.

Broyeur forestier

Plusieurs producteurs ont demandé des informations au sujet de ce type d'équipement disponible, nous incluons une offre de service pour ceux intéressés.

Conclusion.

Nous souhaitons une très bonne récolte aux producteurs et productrices et une bonne cueillette aux cueilleurs hors bleuets.

Bonne saison



Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec

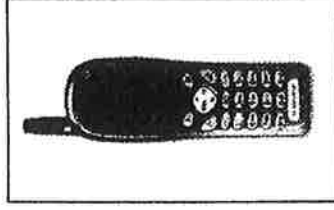
Forfait cellulaire pour les membres

Accès mensuel	\$23.00
Minutes incluses	200
Facturation à la seconde	SCP Numérique seulement
Tarif minute supplémentaire	20¢ la minute
Interrurbain	10¢ la minute + temps d'antenne
Facturation détaillée, appel en attente	Inclus
Conférence à trois, Renvoi d'appel	Inclus
25% de rabais sur services optionnels	Inclus
Activation sans frais	(valeur de \$35)

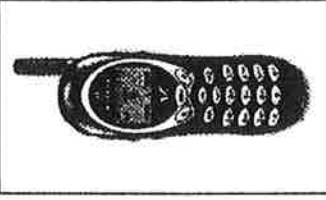
Promotion estivale

Appels locaux illimités !

- Obtenez deux mois d'appels locaux illimités gratuitement, sur contrat de service 12 mois
- Obtenez trois mois d'appels locaux illimités gratuitement, sur contrat de service 24 mois



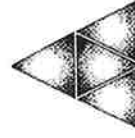
Motorola V120
Tri-mode
Sonnerie ou vibration
\$49.00 après remise postale



Audiovox
CDM 9100
Aff. 7 lignes
15 sonneries
\$29.00 après remise postale.

Frais mensuels d'accès au réseau de \$6.95 et 25¢ pour service 911.

Contactez votre agent Denis Perron Bureau 276-2108 / Cell 637-0455



PéGa
Informatique Inc.

MACHINE INNOVATRICE

NOUVEAU CONCEPT UTILISÉ POUR :

*Préparer le terrain à la culture du bleuet ainsi que
Sous couvert forestier*

Facilité de se déplacer à travers les résineux

Débroussaillage avant plantation

*Déchiquète les souches au niveau du sol en 2ieme
Phase sans briser le terrain de la bleuetière*

*Machine sur chenilles de caoutchouc protège le
terrain et travaille en terrain mou*

***Une seule phase est nécessaire
pour réaliser le travail coût moins
élevé***

*Pour info. **G.Couture enr. 418-679-0591**
Cell .271-1291*



